

Lettre d'information N° 33

29 novembre 2021

Information sur l'aide à l'assurance récolte 2021

Bonjour,

si vous avez demandé l'aide à l'assurance récolte dans le cadre de la PAC pour la campagne 2021, il est indispensable de nous renvoyer le CERFA fourni par votre assureur, et signé de votre part, **avant le 30 novembre 2021**, délai de rigueur.

Si vous recevez plusieurs CERFA de la part de votre assureur, ils sont tous à signer et à nous renvoyer systématiquement, avant cette date.

Vous pouvez nous les envoyer par mail à : pac16.ddt@charente.gouv.fr

Vous en souhaitant bonne réception

Très cordialement

Le chef du service économie agricole et rurale
Patrick BARNET



Pour un meilleur service, vous pouvez nous joindre tous les jours de 9 h à 12 h (plus pendant la période PAC de 14 h à 16h) directement sur le standard de l'unité aides directes, MAEC et Bio:

05-17-17-39-39

Retrouvez toute nos lettres d'information sur le [site internet des services de l'Etat en Charente](#)